

Objet : Le cours Projet intégrateur

Bonjour à toutes et à tous,

Vous trouverez ci-jointe la lettre du sous-ministre adjoint aux commissions scolaires les avisant de la décision prise concernant **le cours Projet intégrateur**.

Vous pourrez y lire que le Ministère a pris la décision à l'effet que « le Projet intégrateur devienne plutôt une matière à option reconnue du 5<sup>e</sup> secondaire, et ce, dès septembre 2011 ».

Ceci correspond à notre demande maintes fois réitérée depuis 2008. Nous pouvons donc nous en réjouir.

Si votre école décide de mettre de l'avant le cours Projet intégrateur en option pour septembre 2011 ou encore si elle décide d'aller à l'encontre de cette décision, veuillez nous en aviser.

Syndicalement vôtre.

Martine Provost, présidente  
L'Association des professeurs  
de Lignery (CSQ)

Québec, le 23 février 2011

Mesdames les Directrices générales et  
Messieurs les Directeurs généraux des commissions scolaires

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs  
des établissements d'enseignement privés,

D'emblée, permettez-moi de vous rappeler que l'application obligatoire du programme Projet intégrateur a déjà été reportée à deux reprises. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport souhaitait alors donner aux milieux scolaires le temps nécessaire pour examiner la manière de relever des défis que pose ce programme, notamment en ce qui a trait à l'organisation de l'enseignement. Tout au long de cette période, le Ministère a néanmoins offert un soutien aux écoles intéressées à participer à son expérimentation.

Au printemps et à l'automne 2010, des consultations ont été menées auprès de diverses personnes. Les observations et les commentaires recueillis amènent le Ministère à conclure qu'il existe toujours des inquiétudes à l'égard de ce programme, notamment au regard de l'organisation scolaire en lien avec le caractère obligatoire du programme.

Par conséquent, le Ministère amorcera incessamment les travaux nécessaires pour que le Projet intégrateur devienne plutôt une matière à option reconnue de 5<sup>e</sup> secondaire, et ce, dès septembre 2011. Si les modifications du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire qui devront être apportées sont édictées par le gouvernement, le programme Projet intégrateur sera, à titre de matière à option, applicable dès septembre prochain.

... 2

Par ailleurs, les écoles qui le souhaitent pourront encore profiter du soutien du Ministère, principalement par l'intermédiaire du site Web du programme Projet intégrateur. Le personnel scolaire responsable de ce programme y retrouvera aussi une variété de ressources, notamment des vidéos de pratiques enseignantes ainsi que des activités pédagogiques validées par les acteurs du milieu scolaire. De plus, des espaces collectifs sont disponibles pour le personnel enseignant désireux d'intégrer les technologies dans sa pratique pédagogique. Finalement, un guide pour soutenir la mise en place d'un dossier d'apprentissage et d'évaluation est en cours de préparation.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire,  
à l'enseignement primaire et secondaire  
et responsable des régions,

Alain Veilleux

c. c. : Guylaine Larose, Directrice générale des régions  
Directrices régionales et directeurs régionaux du MELS